



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE REGION ILE
DE FRANCE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-021-2017-11

PUBLIÉ LE 17 NOVEMBRE 2017

Sommaire

Agence régionale de santé

IDF-2017-11-17-010 - ARRÊTE N° DOS-2017-363 Portant agrément de la SAS AMBULANCE LIBERTE 92 (2 pages)	Page 3
IDF-2017-11-16-004 - Arrêté n°17-1452 modifiant l'arrêté modifié n°14-697 fixant la liste des membres de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie d'IDF (14 pages)	Page 6
IDF-2017-11-16-005 - Arrêté n°17-1453 modifiant la liste de la commission permanente de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie d'IDF (4 pages)	Page 21
IDF-2017-11-16-006 - Arrêté n°17-1454 modifiant la composition de la commission spécialisée "Prises en charge et accompagnements médico-sociaux (6 pages)	Page 26
IDF-2017-11-16-007 - Arrêté n°17-1455 modifiant la composition de la commission spécialisée "Organisation des soins" au sein de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie d'IDF (8 pages)	Page 33
IDF-2017-11-15-002 - Arrêté portant agrément de la SARL à associé unique AMBULANCES DE NUIT 75 (2 pages)	Page 42
IDF-2017-11-15-003 - Arrêté portant agrément de la SARL AMBULANCES PARAMED IDF (2 pages)	Page 45

Agence régionale de santé

IDF-2017-11-17-010

**ARRÊTE N° DOS-2017-363 Portant agrément de la SAS
AMBULANCE LIBERTE 92**

ARRETE N° DOS-2017-363

**Portant agrément de la SAS AMBULANCE LIBERTE 92
(92160 ANTONY)**

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France

- VU le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6311-1 à L.6311-2, L.6312-1 à L.6312-5, L.6313-1, R.6312-1 à R.6312-23, R.6312-29 à R.6312-43, R.6313-5 à R.6313-7-1 ;
- VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU le décret du 1^{er} juillet 2015 portant nomination de monsieur Christophe DEVYS, conseiller d'Etat, Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à compter du 17 août 2015 ;
- VU l'arrêté ministériel du 21 décembre 1987 modifié relatif à la composition du dossier d'agrément des personnes effectuant des transports sanitaires terrestres et au contrôle des véhicules affectés aux transports sanitaires ;
- VU l'arrêté ministériel du 10 février 2009 modifié fixant les conditions exigées pour les véhicules et les installations matérielles affectés aux transports sanitaires terrestres ;
- VU l'arrêté n° DS-2017/76 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France en date du 04 août 2017, portant délégation de signature à monsieur Didier JAFFRE Directeur de l'offre de soins, et à certains de ses collaborateurs ;
- VU le dossier de demande d'agrément présenté par la SAS AMBULANCE LIBERTE 92 sise 51, rue Adolphe Pajeaud à Antony (92160) dont le président est Monsieur Abdelkader BOUDAUD ;

CONSIDERANT la conformité du dossier de demande d'agrément, des installations matérielles, des véhicules et des équipages, aux dispositions du code de la santé publique et des arrêtés ci-dessus visés relatifs à la composition du dossier d'agrément et fixant les conditions exigées pour les véhicules et les installations matérielles affectés aux transports sanitaires terrestres ;

CONSIDERANT la conformité des installations matérielles, aux normes définies par l'arrêté du 10 février 2009 modifié ci-dessus visé ainsi qu'aux normes d'hygiène et de salubrité, constatée le 08 septembre 2017 par les services de l'ARS Ile-de-France ;

CONSIDERANT la conformité des véhicules de transports sanitaires, aux normes définies par l'arrêté du 10 février 2009 modifié ci-dessus visé, constatée le 08 septembre 2017 par les services de l'ARS Ile-de-France ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : La SAS AMBULANCE LIBERTE 92 sise 51, rue Adolphe Pajeaud à Antony (92160) dont le président est monsieur Abdelkader BOUDAUD est agréée sous le n° ARS-IDF-TS/120 à compter de la date du présent arrêté.

Le local de désinfection et les aires de stationnement sont situés 27, rue Notre Dame à RUNGIS (94150)

ARTICLE 2 : La liste des véhicules et des personnels composant les équipages est précisée en annexe au présent arrêté.

ARTICLE 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de monsieur le Directeur général de l'Agence régionale de santé, sise 35 rue de la gare, Le Millénaire 2, 75935 Paris CEDEX 19.

Un recours contentieux peut également être déposé auprès du tribunal administratif compétent.

Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour l'intéressé ou de sa publication pour les tiers.

Ces recours n'ont pas pour effet de suspendre le caractère exécutoire de la présente décision.

ARTICLE 4 : Le Directeur de l'offre de soins est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs des services de l'État.

Bobigny, le **17 NOV. 2017**

P/Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France
P/La Responsable du Service régional
des transports sanitaires

Adjointe Service Régional
des Transports Sanitaires


Sabrina SAHLI

Agence régionale de santé

IDF-2017-11-16-004

Arrêté n°17-1452 modifiant l'arrêté modifié n°14-697
fixant la liste des membres de la conférence régionale de la
santé et de l'autonomie d'IDF

Arrêté n° 17-1452

Arrêté modifiant l'arrêté n° 14-697 fixant la liste des membres de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie d'Ile-de-France

LE DIRECTEUR DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE D'ILE-DE-FRANCE

- VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU le code de la santé publique et notamment les articles L.1432-4, D.1432-28 à D.1432-30 ;
- VU le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 modifié relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif ;
- VU le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
- VU le décret n° 2010-348 du 31 mars 2010 relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;
- VU le décret n° 2010-938 du 24 août 2010 modifiant des dispositions relatives aux commissions de coordination des politiques publiques de santé, aux conférences de territoire et à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;
- VU le décret n° 2012-1331 du 29 novembre 2012 modifiant certaines dispositions réglementaires prises en application de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU le décret n° 2014-637 du 18 juin 2014 relatif à la désignation des membres des unions régionales des professionnels de santé au sein de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie et des conférences de territoire ;
- VU le décret du 1er juillet 2015 portant nomination du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France ;
- Vu le décret n°2015-1879 du 30 décembre 2015 relatif à la CRSA ;
- VU l'arrêté n°14-697 modifié du 16 juillet 2014 fixant la liste des membres de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie d'Ile-de-France

ARRETE

Article 1 : le collège des représentants des collectivités territoriales comprend les membres suivants :

a) Pour le Conseil Régional d'Ile-de-France :

- **en tant que titulaire** : Madame Farida ADLANI, vice-présidente du Conseil Régional d'Ile-de-France
- **en tant que suppléant** : en attente de désignation
- **en tant que titulaire** :
- **en tant que suppléant** :
- **en tant que titulaire** :
- **en tant que suppléant** :

- Pour les Conseils départementaux :

- Madame la Présidente du Conseil de Paris
ou son représentant titulaire : Madame Dominique VERSINI, adjointe au Maire de Paris, chargée des questions relatives à la solidarité, aux familles, à la petite enfance, à la protection de l'enfance, à la lutte contre les exclusions et aux personnes âgées
ou son représentant suppléant : Madame Léa FILOCHE, Conseillère de Paris
- Monsieur le Président du Conseil Départemental de Seine-et-Marne
ou son représentant titulaire : Madame Laurence PICARD, vice-présidente en charge des solidarités
ou son premier représentant suppléant : Madame Béatrice RUCHETON, conseillère départementale
ou son second représentant suppléant : Madame Isabelle RECIO, conseillère départementale
- Monsieur le Président du Conseil Départemental des Yvelines
ou son représentant titulaire : Monsieur Philippe BRILLAULT, conseiller départemental
ou son premier représentant suppléant : Monsieur Georges BENIZE
ou son second représentant suppléant : Madame Nicole BRISTOL
- Monsieur le Président du Conseil Départemental de l'Essonne
ou son représentant titulaire : Madame Françoise MARHUENDA, vice-présidente chargée des solidarités et de la santé
ou son représentant suppléant : Madame Dany BOYER, conseillère départementale déléguée chargée de l'adoption et de la petite enfance
- Monsieur le Président du Conseil Départemental des Hauts-de-Seine
ou son représentant titulaire : Madame Véronique BERGEROL
ou son représentant suppléant : Madame Alexandra FOURCADE
- Monsieur le Président du Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis
ou son représentant titulaire : Madame Magalie THIBAULT, vice-présidente du Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis
ou son premier représentant suppléant : Monsieur Pierre LAPORTE, vice-président chargé de l'autonomie des personnes
ou son second représentant suppléant : Monsieur Frédéric MOLOSSI
- Monsieur le Président du Conseil Départemental du Val-de-Marne
ou son représentant titulaire : Madame Jeannick LE LAGADEC
ou son premier représentant suppléant : Madame Brigitte JEANVOINE

ou son second représentant suppléant : Madame Josette SOL

- Monsieur le Président du Conseil Départemental du Val-d'Oise
ou son représentant titulaire : Madame Emilie IVANDEKICS

b) Pour les représentants des groupements de communes : en attente de désignation

- en tant que titulaire :
- en tant que suppléant :
- en tant que titulaire :
- en tant que suppléant :
- en tant que titulaire :
- en tant que suppléant :

c) Pour les représentants des communes :

- en tant que titulaire : Docteur Laurent EL GHOZI, conseiller municipal de Nanterre
- en tant que suppléant :
- en tant que titulaire : Madame Maryvonne BOQUET, maire de Dourdan
- en tant que suppléant : Monsieur Francis BRUNELLE, adjoint au maire de Sceaux
- en tant que titulaire : Madame Corinne BEBIN, adjointe au maire de Versailles
- en tant que suppléant : Madame Marie MOREELS, adjointe au maire de Montmorency

Article 2 : Le collège des représentants des usagers de services de santé ou médico-sociaux comprend les membres suivants :

a) Pour les associations agréées au titre de l'article L.1114-1 du code la santé publique :

- en tant que titulaire : Madame Catherine OLLIVET, Présidente-Association Coordination d'Ile-de-France ALZHEIMER
- en tant que premier suppléant : Monsieur Claude CHAVROT, Association Française des diabétiques 92
- en tant que second suppléant : Madame Catherine VIGNAL, Association Coordination d'Ile-de-France ALZHEIMER
- en tant que titulaire : Madame Micheline BERNARD-HARLAUT, Association Le groupement régional des associations de familles de malades hospitalisés en long séjour
- en tant que suppléant : Monsieur Michel GIRARD, Délégué Régional-Union Nationale des Amis et Familles de Malades Psychiques
- en tant que second suppléant : Monsieur Alain BONNINEAU, AIDES IDF
- en tant que titulaire : Madame Nathalie ROBERT (France Alzheimer 93)
- en tant que suppléant : Docteur Michel VEYRIERES, Ligue contre le cancer, comité de Paris (75)

- **en tant que titulaire** : Madame Paulette MORIN, Déléguée Régionale-Alliance Maladies rares
- **en tant que suppléant** : Monsieur Thomas SANNIE, Président- Association Française des Hémophiles
- **en tant que titulaire** : Madame Micheline DENANCE, Union Fédérale des Consommateurs Que Choisir Ile-de-France
- **en tant que suppléant** : Monsieur Vincent PERROT, Président - Association consommation, logement et cadre de vie de Paris (CLCV 75)
- **en tant que titulaire** : Monsieur Rémi CARLOZ, Union Départementale des Associations Familiales des Yvelines (78)
- **en tant que premier suppléant** : Monsieur Tim GREACEN, Association AIDES
- **en tant que second suppléant** : Madame Bernadette BROUART-Association LE LIEN
- **en tant que titulaire** : Madame Françoise FORET, Présidente-Association des Familles de Traumatisés Crâniens et de Cérébro-lésés Ile-de-France, Paris (75)
- **en tant que premier suppléant** : Madame Affoué Diane GOLI, Association des Paralysés de France (93)
- **en tant que second suppléant** : Madame Marie-Louise MEGRELIS6 Association des Familles de Traumatisés Crâniens et de Cérébro-lésés Ile-de-France
- **en tant que titulaire** : Monsieur Sidi-Mohammed GHADI, Association des Familles Victimes du Saturnisme (75)
- **en tant que suppléant** : Madame Patricia CORDEAU, Directrice déléguée, Service Social Régional Association Française contre les Myopathies-Téléthon

b) Pour les associations de retraités et personnes âgées :

- **en tant que titulaire** : Madame Christine PATRON
- **en tant que suppléant** : Monsieur Marc LAVAUD
- **en tant que titulaire** : Madame Marie-Françoise NOZIERES
- **en tant que suppléant** : Madame Monique ZANATTA
- **en tant que titulaire** :
- **en tant que suppléant** : Monsieur Marc TAQUET
- **en tant que titulaire** : Monsieur Gérard PERRIER
- **en tant que suppléant** : Monsieur Philippe GENEST

c) Pour les associations de personnes handicapées :

- **en tant que titulaire** : Monsieur Stephen DECAM, Association départementale des Amis et parents de personnes handicapées mentales (ADAPEI 92)
- **en tant que suppléant** : Monsieur Jean-Claude MATHA, Union Nationale des Amis et Familles de Malades Psychiques (91)
- **en tant que titulaire** : Monsieur Alejandro SAN MARTIN LAMAS, Association des paralysés de France
- **en tant que suppléant** : Madame Yvonne KASPERS-SCHOUMAKER (APEI 75)
- **en tant que titulaire** : Monsieur François DELACOURT, Association des instituts thérapeutiques éducatifs et pédagogiques et de leurs réseaux (AIRe La Mayotte 95)
- **en tant que suppléant** : Monsieur Jean-Paul TANIÈRE, Association CAP DEVANT

- **en tant que titulaire** : Monsieur Gérard COURTOIS, Directeur général - Association Les Tout-Petits (78)
- **en tant que suppléant** : en attente de désignation

Article 3 : Le collège des représentants des conseils territoriaux de santé comprend les membres suivants : en attente de désignation

- **en tant que titulaire** :
- **en tant que suppléant** :
- **en tant que titulaire** :
- **en tant que suppléante** :
- **en tant que titulaire** :
- **en tant que suppléant** :
- **en tant que titulaire** :
- **en tant que suppléant** :

Article 4 : Le collège des partenaires sociaux comprend les membres suivants :

a) Pour les organisations syndicales de salariés représentatives :

- **Union Régionale Ile-de-France CFE-CGC :**
 - **en tant que titulaire** : Monsieur José ALVAREZ
 - **en tant que suppléant** : Madame Patricia LE MEILLOUR
- **Union Régionale Ile-de-France CGT :**
 - **en tant que titulaire** : Madame Yasmina SELLOU
 - **en tant que premier suppléant** : Monsieur Guy COICHARD
 - **en tant que second suppléant** : Monsieur Patrick NEE
- **Union Régionale des syndicats CFDT d'Ile-de-France :**
 - **en tant que titulaire** : Madame Florence JOURNE
 - **en tant que suppléant** : Monsieur Luc MICHEL
- **CGT-FORCE OUVRIERE :**
 - **en tant que titulaire** : Monsieur Dimitri BOIBESSOT
 - **en tant que suppléant** : Monsieur Sylvain BELLAICHE
- **Union Régionale CFTC Ile-de-France :**
 - **en tant que titulaire** : Monsieur Bernard HAYAT

- **en tant que suppléant** : Madame Carole COGNARD
- b) Pour les organisations professionnelles d'employeurs représentatives :**
- **Union des professions artisanales :**
 - **en tant que titulaire** : Monsieur Stéphane LEVEQUE
 - **en tant que premier suppléant** : Monsieur Patrick BRIALLART
 - **en tant que second suppléant** : Madame Colette AUBRY
 - **MEDEF- Ile-de-France :**
 - **en tant que titulaire** : Madame Nolwen MARE
 - **en tant que premier suppléant** : Monsieur Jacques FOURNIER
 - **en tant que second suppléant** : Madame Nathalie ROUANET
 - **CPME Ile-de-France :**
 - **en tant que titulaire** : Madame Martine GUIBERT (CPME)
 - **en tant que suppléant** : Madame Anne DIESNIS (CPME)
- c) Pour les organisations syndicales représentatives des artisans, des commerçants et des professions libérales :**
- **en tant que titulaire** : Monsieur Olivier AYNAUD (UNAPL Ile-de-France-Médecins)
 - **en tant que suppléant** : Monsieur Pierre PRUNEL (UNAPL Ile-de-France-Chirurgiens-dentistes)
- d) Pour les organisations syndicales représentatives des exploitants agricoles :**
- **en tant que titulaire** : Monsieur Olivier HUE, Président de la Chambre Régionale d'Agriculture d'Ile-de-France
 - **en tant que suppléant** : Monsieur Jean-Paul BRIOTTET, Mutualité sociale Agricole d'Ile-de-France

Article 5 : Le collège des acteurs de la cohésion et de la protection sociale comprend les membres suivants :

- a) Pour les associations œuvrant dans le champ de la lutte contre la précarité :**
- **en tant que titulaire** : Docteur Patrick BOUFFARD, Association Médecins du Monde
 - **en tant que suppléant** : Monsieur Emmanuel OLLIVIER, Centre d'hébergement d'urgence Mouzaïa, Fondation de l'Armée du Salut (75)
 - **en tant que titulaire** : Madame Catherine BALDACCI, Association des Cités du Secours Catholique (75)
 - **en tant que suppléant** : Madame Marjorie CORIDON, Auto support et réduction des risques parmi les usagers et ex usagers de drogue (ASUD 75)

b) Pour l'Assurance Vieillesse et la Branche Accidents du travail-Maladies professionnelles :

- **au titre de l'Assurance Vieillesse :**

- **en tant que titulaire :** Monsieur Jean-Louis JAQUET Administrateur (CNAVTS)
- **en tant que suppléant :** Madame Christiane FLOUQUET, Direction de l'Action Sociale (CNAVTS)

- **au titre de la Branche Accidents du travail-Maladies Professionnelles :**

- **en tant que titulaire :** Monsieur Pascal PREVOTEAU, Président de la Caisse Régionale d'Assurance Maladie d'Ile-de-France (CRAMIF)
- **en tant que premier suppléant :** Monsieur Jean-Claude POIRIER, Directeur du risque professionnel, du handicap et de l'action sanitaire et sociale (CRAMIF)
- **en tant que second suppléant :** Monsieur Yann KASSEL (CRAMIF)

c) Pour les Caisses d'allocations familiales :

- **en tant que titulaire :** Madame Paulette GIRARD - Présidente de la CAF de Paris (95)
- **en tant que premier suppléant :** Monsieur Didier LESUR- Président de la CAF des Hauts-de-Seine (92)
- **en tant que second suppléant :** Madame Viviane PEREIRA-GOMES- Présidente de la CAF de l'Essonne

d) Pour la mutualité française :

- **en tant que titulaire :** Madame Carole HAZE, Responsable Prévention de la Fédération des Mutuelles de France
- **en tant que premier suppléant :** Monsieur Philippe HEDIN, Président de l'Union des Mutuelles-Co-gérées-social
- **en tant que second suppléant :** Monsieur Aldino IZZI, Mutualité Française

Article 6 : Le collège des acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé comprend les membres suivants :

a) Pour les services de santé scolaire et universitaire :

- **Pour l'enseignement scolaire :**

- **en tant que titulaire :** Docteur Frédérique GUILLAUME, Médecin conseiller technique auprès du Recteur de l'Académie de Paris
- **en tant que premier suppléant :** Docteur Catherine SAVETIER LEROY Médecin conseiller technique auprès du Recteur de l'Académie de Créteil
- **en tant que second suppléant :** Madame Marie-Hélène BOURVEN, conseillère technique auprès du Rectorat de Versailles

- **Pour l'enseignement supérieur :**

- **en tant que titulaire :** Docteur Philippe AOUSSOU, Médecin du service interuniversitaire de médecine préventive et de promotion de la santé (SIUMPPS), Rectorat de l'Académie de Paris

- **en tant que suppléante** : Madame Annie PERUFEL, infirmière au service interuniversitaire de médecine préventive et de promotion de la santé (SIUMPPS), Rectorat de l'Académie de Paris
- b) Pour les services de santé au travail :**
- **en tant que titulaire** : Docteur Chantal MOUTET-KREBS, service de santé au travail interentreprises, au titre de l'Association interentreprises de Médecine du travail d'Ile-de-France (AMETIF) (95)
 - **en tant que premier suppléant** : Docteur Michel PARIS, service de santé au travail interentreprises, au titre de l'Association interentreprises de Médecine du travail d'Ile-de-France (AMETIF) (95)
 - **en tant que second suppléant** : Madame Pascale ROCHEDY CMS Montesquieu
 - **en tant que titulaire** : Monsieur Jean-Michel DOMERGUE, association de santé au travail GIMAC (94)
 - **en tant que premier suppléant** : Monsieur Bernard BOULET, centre inter-entreprises et artisanal de santé au travail (CIAMT) (75)
 - **en tant que second suppléant** : Monsieur Olivier VAN HAUWAERT (ASTE 91)
- c) Pour les services départementaux de protection et de promotion de la santé maternelle et infantile :**
- **en tant que titulaire** : Docteur Elisabeth HAUSHERR, Médecin-chef de PMI (75)
 - **en tant que suppléante** : Docteur Arlette DANZON, Médecin en charge des programmes de santé publique et de l'unité épidémiologique (75)
 - **en tant que titulaire** : Docteur Muriel PRUDHOMME
 - **en tant que suppléante** : Docteur Véronique DUFOUR, PMI (75)
- d) Pour les organismes œuvrant dans le champ de la promotion de la santé, la prévention ou l'éducation pour la santé :**
- **en tant que titulaire** : Docteur Marc SCHOENE, Président de l'Institut RENAUDOT
 - **en tant que suppléante** : Madame Marie NICAISE Directrice Régionale de l'Association Nationale de Prévention en Alcoolologie et Addictologie Ile-de-France (ANPAA) en remplacement de Madame Carine BLOCH,
 - **en tant que titulaire** : Professeur Pierre LOMBRIL, Université Paris 13
 - **en tant que suppléant** : Professeur Antoine LAZARUS, Université Paris 13
- e) Pour les organismes œuvrant dans les domaines de l'observation de la santé, de l'enseignement supérieur et de la recherche :**
- **en tant que titulaire** : Docteur Isabelle GREMY, Directrice de l'Observatoire Régional de la Santé d'Ile-de-France (ORSIF)
 - **en tant que suppléant** : En attente de désignation (CREAHI Ile-de-France)
-
- f) Pour les associations de protection de l'environnement agréées au titre de l'article L.141-1 du code de l'environnement :**
- **en tant que titulaire** : Monsieur Yorghos REMVIKOS, chargé de mission santé-environnement à Ile-de-France Environnement.

- **en tant que suppléant** : Monsieur Michel RIOTTOT, président d'honneur d'Ile-de-France Environnement

Article 7 : Le collège des offreurs des services de santé comprend les membres suivants :

a) Pour les établissements publics de santé :

- **en tant que titulaire** : Monsieur Philippe SOULIE, Délégué Régional, Fédération Hospitalière de France (FHF IDF)
- **en tant que première suppléante** :
Madame Alice JAFFRE, Déléguée Régionale adjointe, Fédération Hospitalière de France (FHF IDF)
- **en tant que titulaire** : Madame Marie-Anne RUDER (AP-HP)
- **en tant que premier suppléant** : Madame Isabelle BILGER (AP HP75)
- **en tant que second suppléant** : Monsieur Didier LE STUM (AP HP)
- **Au titre des présidences de commissions médicales d'établissement de centres hospitaliers et de centres hospitaliers universitaires :**
 - **en tant que titulaire** : Docteur Pierre CHARESTAN
 - **en tant que premier suppléant** : Docteur Jean-Paul DABAS
 - **en tant que second suppléant** : Docteur Jean-Marc LAURENT
 - **en tant que titulaire** : Professeur Olivier BENVENISTE
 - **en tant que premier suppléant** : Docteur Christophe TRIVALLE, centre hospitalier Paul BROUSSE (HUPS) (94) (AP- HP).
 - **en tant que second suppléant** : Professeur Philippe GRENIER
- **Au titre des présidences de commissions médicales d'établissement de centres hospitaliers en psychiatrie :**
 - **en tant que titulaire** : Docteur Jean FERRANDI
 - **en tant que premier suppléant** : Docteur Agnes GUERIN PIERRE
 - **en tant que second suppléant** : Docteur Laurent VASSAL

b) Pour les établissements privés de santé à but lucratif :

- **en tant que titulaire** : Madame Dominique BOULANGE, Présidente du centre médico-chirurgical Ambroise Paré, Pierre CHEREST et HARTMANN (92) (FHP)
- **en tant que suppléant** : Monsieur Patrick SERRIERE, Président de la Fédération Hospitalière Privée Ile-de-France (FHP)
- **Au titre des présidents de conférence médicale d'établissement :**
 - **en tant que titulaire** : Docteur Christian DEVAUX, Clinique des Maussins Nollet (75)
 - **en tant que premier suppléant** : Docteur Pierre LANOT, Hôpital privé d'Antony (92)
 - **en tant que second suppléant** : Docteur Marc ZARKA

c) Pour les établissements privés de santé à but non lucratif :

- **en tant que titulaire** : Monsieur Christophe CATALA, Directeur Général-Institut Hospitalier franco-britannique (92)
- **en tant que premier suppléant** : Madame Hélène ANTONINI-CASTERA, Directrice Institut Robert Merle d'Aubigné (94)
- **en tant que second suppléant** : Madame Isabelle BURKHARD, Directrice de l'hôpital Les Magnolias (91)
- **Au titre des présidents de conférence médicale d'établissement :**
 - **en tant que titulaire** : Docteur Pascal PRIOLLET, Chef de services de médecine interne et de médecine vasculaire, groupe hospitalier Paris Saint-Joseph (75)
 - **en tant que premier suppléant** : Docteur Philippe VASSEL, centre de rééducation de PONTAULT-COMBAULT (77)
 - **en tant que second suppléant** : Professeur Marc FISCHLER-Président de CME-Hôpital FOCH

d) Pour les établissements assurant des activités de soins à domicile :

- **en tant que titulaire** : Monsieur Michel CALMON, Directeur Général Santé Service Ile-de-France, Fédération Nationale des établissements hospitaliers à domicile (FNEHAD)
- **en tant que premier suppléant** : Madame Laurence NIVET, Directrice HAD AP-HP
- **en tant que second suppléant** : Madame Isabelle BOUVIER, Fondation Croix Saint-Simon

e) Pour les personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes handicapées :

- **en tant que titulaire** : Madame Amaële PENON, Directrice de l'Union Régionale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux (URIOPSS)
- **en tant que première suppléante** : **Madame Gabriele de GUILLEBON en remplacement de Madame Michèle ESTRAILLIER, Conseillère technique de l'Union Régionale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux (URIOPSS)**
- **en tant que second suppléant** : Madame Brigitte VIGROUX- Société Philantropique-URIOPSS IDF
- **en tant que titulaire** : Monsieur Loïc GILBERT ADAPT (FEHAP)
- **en tant que premier suppléant** : Monsieur Jean-Pierre DELHAY, Directeur IEM APF Le petit Tremblay (91), Fédération des Etablissements hospitaliers d'aide à la personne (FEHAP)
- **en tant que second suppléant** : Madame Valentine GUESQUIERES (FEHAP)
- **en tant que titulaire** : Madame Catherine HOURIEZ, Directrice IEM APF de Noisy-le-Grand
- **en tant que suppléant** : Monsieur Guy MERLO (APF)
- **en tant que second suppléant** : Madame Elisabeth LESIGNE-Directrice SESSAD APF Boneuil
- **en tant que titulaire** : Madame Danièle DEPAUX Union Régionale des associations de parents et amis de personnes handicapées mentales (URAPEI)

- **en tant que suppléant** : Monsieur Frederic DOS, Directeur Général Association HEVEA
- f) **Pour les personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes âgées :**
- **en tant que titulaire** : Madame Albane TRIHAN, chargée de mission (AP HP)
 - **en tant que suppléant** : Monsieur Pascal CHAMPVERT, Directeur de la Résidence de l'Abbaye de Saint Maur (94), Fédération hospitalière de France (FHF)

 - **en tant que titulaire** : En attente de désignation- Fédérale Union Nationale de l'Aide, des soins et des services à domicile
 - **en tant que suppléante** : Madame Hemma ETAZOUTI, service de soins infirmiers à domicile SSIAD 93, ADESSA A DOMICILE
 - **en tant que titulaire** : Madame Véronique VINCONNEAU, responsable création et tarification des établissements médico-sociaux- ORPEA 92, Syndicat national des établissements et résidences privées pour personnes âgées (SYNERPA)
 - **en tant que premier suppléant** : Madame Benedicte OZANNE Syndicat national des établissements et résidences privées pour personnes âgées (SYNERPA)
 - **en tant que second suppléant** : Madame Romy LASSERRE (SYNERPA)

 - **en tant que titulaire** : Monsieur Christian BONAL, Président de l'Union Régionale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux Ile-de-France (URIOPSS)
 - **en tant que premier suppléant** : Monsieur Henri MASCHES, Directeur Général de l'Association Intervenir pour soutenir l'autonomie en termes d'immobilier et de services (Isatis) (FEHAP)
 - **en tant que second suppléant** : Monsieur Nicolas LE PECHON
- g) **Pour les personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes en difficultés sociales :**
- **en tant que titulaire** : Monsieur Denis JOUTEAU, Délégué Régional, Fédération Addictions
 - **en tant que suppléante** : Madame Sophie LASCOMBE Fédération Nationale des Associations d'accueil et de réinsertion sociale d'Ile-de-France (FNARS IDF)
- h) **Pour les centres de santé, maisons de santé et pôles de santé :**
- **en tant que titulaire** : Docteur Fabrice GIRAUX, fédération nationale des centres de santé (FNCS)
 - **en tant que suppléant** : Docteur Didier MENARD, Président de la Fédération des maisons et pôles de santé d'Ile-de-France (FEMASIF)
- i) **Pour les réseaux de santé :**
- **en tant que titulaire** : Docteur Bernard ELGHOZI (RESIF)
 - **en tant que suppléant** : Monsieur Pierre VOIZARD (RESIF)

j) Pour les associations de permanences de soins :

- **en tant que titulaire :** Docteur Georges SIAVELLIS
- **en tant que suppléant :** Docteur Pierre-Yves DEVYS, Conseil Régional de l'Ordre des Médecins

k) Pour les services d'aide médicale urgente :

- **en tant que titulaire :** Docteur Agnès RICARD-HIBON, Chef de service-Service médical d'aide médicale urgente (SAMU) et service médical d'urgence régional 95 (SMUR)
- **en tant que suppléant :** Docteur Gilbert LECLERCQ, Directeur médical adjoint-Service d'aide médicale urgente (SAMU) de Seine-Saint-Denis-Centre Hospitalier Universitaire-Hôpital Avicennes (93)

l) Pour les transports sanitaires :

- **en tant que titulaire :** Monsieur Jean-Marc FALSON, Fédération Nationale des Artisans Ambulanciers (93 et 95)
- **en tant que suppléant :** Monsieur Luc de LAFORCADE, Président Directeur Général de JUSSIEU secours de Versailles (78)

m) Pour les représentants des services départementaux d'incendie et de secours ou de la Brigade des sapeurs- pompiers de Paris :

- **en tant que titulaire :** Médecin-Chef Olivier STIBBE, Brigade de sapeurs-pompiers de Paris (BDSP75)
- **en tant que suppléant :** Monsieur Dominique ECHAROUX, SDIS 91

n) Pour les organisations syndicales représentatives de médecins des établissements publics de santé :

- **en tant que titulaire :** Monsieur le professeur Patrick HARDY, Président du syndicat national des médecins, chirurgiens, spécialistes et biologistes des hôpitaux de Paris (94)
- **en tant que premier suppléant :** Monsieur Alain JACOB, Délégué général - intersyndicat national des praticiens hospitalier (91)
- **en tant que second suppléant :** Monsieur Michel GUIZARD

o) Pour les unions régionales des professionnels de santé libéraux (URPS) :

- **en tant que titulaire :** Docteur Bruno SILBERMAN, Président URPS IDF- Médecins libéraux
- **en tant que premier suppléant :** Docteur Eric TANNEAU, URPS IDF- Médecins libéraux
- **en tant que second suppléant :** Docteur Dominique GIGNAC, URPS IDF- Médecins libéraux
- **en tant que titulaire :** Docteur Jean-Luc LEYMARIE, URPS IDF- Médecins libéraux
- **en tant que premier suppléant :** Docteur Grégory LENCZNER, URPS IDF Médecins libéraux
- **en tant que second suppléant :** Docteur François WILTHIEN, URPS IDF Médecins libéraux
- **en tant que titulaire :** Docteur Jean-François CHABENAT, Président URPS - Chirurgiens-dentistes libéraux IDF

- **en tant que premier suppléant** : Monsieur Jean-Claude AZOULAY, URPS Biologistes IDF
- **en tant que second suppléant** : Docteur Brigitte EHRGOTT, URPS - Chirurgiens-dentistes libéraux IDF
- **en tant que titulaire** : Madame Frédérique POULAIN-BON, URPS Pharmaciens IDF
- **en tant que premier suppléant** : Monsieur Jean-Jules MORTEO, Président URPS Infirmiers IDF
- **en tant que second suppléant** : Monsieur Christian MAILLARD URPS Infirmiers IDF
- **en tant que titulaire** : Madame Danielle PINKASFELD, URPS Sages-femmes d'IDF
- **en tant que première suppléante** : Madame Anne-Sophie HADELER, Présidente URPS Orthophonistes IDF
- **en tant que second suppléant** : Madame Laurence DELANNOY, URPS Orthoptistes
- **en tant que titulaire** : Monsieur Yvan TOURJANSKY, URPS Masseurs kinésithérapeutes IDF
- **en tant que premier suppléant** : Monsieur Bertrand AUPICON, URPS Podologues IDF
- **en tant que second suppléant** : Docteur Eric DOURIEZ, URPS Pharmaciens

p) Pour le conseil régional de l'ordre des médecins :

- **en tant que titulaire** : Docteur Edgard FELLOUS, Conseil Régional Ile-de-France de l'Ordre des médecins
- **en tant que premier suppléant** : Docteur Claude MARTINEAUX, Conseil Régional de l'Ordre des médecins
- **en tant que second suppléant** : Docteur Xavier MARLAND

q) Pour les internes en médecine :

- **en tant que titulaire** : Monsieur Jules GREGORY, syndicat des internes des hôpitaux de Paris
- **en tant que suppléant** : Madame Nariyane SROUR, Secrétaire générale - syndicat représentatif des internes en médecine générale

Article 8 : Le collège des personnalités qualifiées comprend les membres suivants :

- Monsieur Emmanuel HIRSCH, Directeur Espace Ethique Régional
- Monsieur Jean-Pierre BURNIER, Administrateur-Institut Gustave ROUSSY(94) Centre de lutte contre le cancer

Article 9 : Le collège des membres avec voix consultative comprend les membres suivants :

- le préfet de région ou son représentant
- le président du conseil économique et social régional ou son représentant
- les chefs de services de l'Etat en région ou leurs représentants
- le directeur général de l'agence régionale de santé
- un membre des conseils des organismes locaux d'assurance maladie relevant du régime général
- un administrateur d'un organisme local d'assurance maladie relevant de la mutualité sociale agricole
- le président de la caisse de base du régime social des indépendants

Article 10 : La durée du mandat des membres de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie est de quatre ans, renouvelable une fois (Art. D. 1432-44).

Article 11 : Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté. A l'égard des tiers, ces délais courent à compter de la date de publication de la décision au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France.

Article 12 : Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Paris, le 16 novembre 2017

Le Directeur général adjoint
de l'Agence régionale de Santé
Ile-de-France

Signé

Jean-Pierre ROBELET

Agence régionale de santé

IDF-2017-11-16-005

Arrêté n°17-1453 modifiant la liste de la commission
permanente de la conférence régionale de la santé et de
l'autonomie d'IDF

Arrêté n° 17-1453

Arrêté modifiant la liste de la commission permanente de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie d'Ile-de-France

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE D'ILE-DE-FRANCE

- VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU le code de la santé publique et notamment les articles L.1432-4, D.1432-28 à D.1432-30 ;
- VU le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 modifié relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif ;
- VU le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
- VU le décret n° 2010-348 du 31 mars 2010 relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;
- VU le décret n° 2010-938 du 24 août 2010 modifiant des dispositions relatives aux commissions de coordination des politiques publiques de santé, aux conférences de territoire et à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;
- VU le décret n° 2012-1331 du 29 novembre 2012 modifiant certaines dispositions réglementaires prises en application de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU le décret n° 2014-637 du 18 juin 2014 relatif à la désignation des membres des unions régionales des professionnels de santé au sein de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie et des conférences de territoire ;
- VU le décret du 1er juillet 2015 portant nomination du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France ;
- Vu le décret n°2015-1879 du 30 décembre 2015 relatif à la CRSA ;
- VU l'arrêté n° 14-697 modifié du 16 juillet 2014 fixant la liste des membres de la conférence régionale et de l'autonomie d'Ile-de-France ;
- VU l'arrêté n° 14-916 modifié fixant la liste de la commission permanente de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie d'Ile-de-France

ARRETE

Article 1 : La commission permanente comprend 20 membres avec voix délibérative.

Article 2 : Sont appelés à siéger au sein de cette commission :

- **Le président de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie :** Monsieur Jean-Pierre BURNIER, Administrateur - Institut Gustave ROUSSY (94) Centre de lutte contre le cancer
- **En tant que présidents de commissions spécialisées et vice-présidents de la commission permanente :**
 - **Avec voix délibérative :**
 - **Le président de la commission spécialisée de l'organisation des soins :** Docteur Bruno SILBERMAN, Président URPS IDF- Médecins libéraux ;
 - **La présidente de la commission spécialisée sur les prises en charge et accompagnements médico-sociaux :** Madame Corinne BEBIN, maire-adjoint de Versailles ;
 - **Le président de la commission spécialisée de la prévention :** Professeur Pierre LOMBRAIL, Université Paris 13 ;
 - **Le président de la commission spécialisée dans le domaine des droits des usagers du système de santé :** Monsieur Rémi CARLOZ, Union Départementale des Associations Familiales des Yvelines (78) ;
 - **En tant que vice-présidents de commissions spécialisées :**
 - **Avec voix consultative :**
 - **Le vice-président de la commission spécialisée de l'organisation des soins :** Monsieur Philippe SOULIE, Délégué régional de la Fédération Hospitalière Privée d'Ile-de-France
 - **La vice-présidente de la commission spécialisée sur les prises en charge et accompagnements médico-sociaux :** Madame Françoise FORET, Association des familles de traumatisés crâniens ;
 - **La vice-présidente de la commission spécialisée de commission spécialisée de prévention :** Docteur Isabelle GREMY, Directrice de l'Observatoire Régional de la santé d'Ile-de-France (ORSIF) ;
 - **Le vice-président de la commission spécialisée dans le domaine des droits des usagers du système de santé : A désigner**

Article 3 : Le premier collège est composé de représentants des collectivités territoriales, des communes et des communautés de communes ; Il comprend deux membres :

1) Un représentant du Conseil Régional d'Ile-de-France :

- en tant que titulaire : en attente de désignation
- en tant que suppléante :

2) un représentant des communes :

- en tant que titulaire : Madame Maryvone BOQUET, maire de DOURDAN
- en tant que suppléant : Monsieur Francis BRUNELLE, adjoint au maire de SCEAUX

Article 4 : Le deuxième collège est composé de représentants des usagers de services de santé ou médico-sociaux. Il comprend deux membres :

- a) Pour les associations agréées au titre de l'article L.1114-1 du code la santé publique :**
- **en tant que titulaire** : Madame Catherine OLLIVET, Présidente - Association Coordination d'Ile-de-France ALZHEIMER
 - **en tant que suppléant** : Monsieur Claude CHAVROT, Association Française des diabétiques 92
- b) Pour les associations de retraités et personnes âgées :**
- **en tant que titulaire** : Madame Christine PATRON, Comité départemental des retraités et personnes âgées (CODERPA 75)
 - **en tant que suppléant** : Monsieur Marc LAVAUD, Comité départemental des retraités et personnes âgées (CODERPA 91)

Article 3 : Le troisième collège est composé de représentants des conseils territoriaux de santé :

- **en tant que titulaire** : en attente de désignation
- **en tant que suppléant** :

Article 4 : Le quatrième collège est composé des partenaires sociaux. Il comprend deux membres :

- a) Pour les organisations syndicales de salariés représentatives :**
- **Union Régionale des syndicats CFDT d'Ile-de-France :**
 - **en tant que titulaire** : Madame Florence JOURNE
 - **en tant que suppléant** : Monsieur Luc MICHEL
- b) Pour les organisations professionnelles d'employeurs représentatives :**
- **Union des professions artisanales :**
 - **en tant que titulaire** : Monsieur Stéphane LEVEQUE
 - **en tant que suppléant** : Monsieur Patrick BRIALLART

Article 5 : Le cinquième collège est composé d'acteurs de la cohésion et de la protection sociale. Il comprend un membre :

- **en tant que titulaire** : Monsieur Jean-Louis JAQUET, Administrateur (CNAVTS)
- **en tant que suppléante** : Madame Christiane FLOUQUET, Direction de l'Action Sociale (CNAVTS)

Article 6 : Le sixième collège est composé des acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé. Il comprend un membre :

- **en tant que titulaire** : Docteur Elisabeth HAUSHERR, Médecin-chef de PMI (75)
- **en tant que suppléante** : Docteur Arlette DANZON, Médecin en charge des programmes de santé publique et de l'unité épidémiologique (75)

Article 7 : Le septième collège est composé des offreurs des services de santé. Il comprend cinq membres :

a) Pour les établissements publics de santé :

- **en tant que titulaire** : Madame Marie-Anne RUDER (AP-HP)
- **en tant que suppléante** : Madame Isabelle BILGER (AP-HP)

b) Pour les établissements privés de santé à but lucratif :

- **en tant que titulaire** : Madame Dominique BOULANGE, Présidente du centre médico-chirurgical Ambroise Paré, Pierre CHEREST et HARTMANN (92) (FHP)
- **en tant que premier suppléant** : Monsieur Patrick SERRIERE, Président de la Fédération Hospitalière Privée Ile-de-France (FHP)
 - **en tant que seconde suppléante** : Madame Béatrice CAUX

c) Pour les personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes handicapées :

- **en tant que titulaire** : Madame Amaële PENON, Directeur de l'Union Régionale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux (URIOPSS)
- **en tant que suppléante** : **Madame Gabriele de GUILLEBON, en remplacement de Michèle ESTRAILLIER, Conseillère technique de l'Union Régionale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux (URIOPSS)**

d) Pour les unions régionales des professionnels de santé libéraux (URPS) :

- **en tant que titulaire** : Monsieur Yvan TOURJANSKY, URPS - Masseurs kinésithérapeutes IDF
- **en tant que suppléant** : Monsieur Bertrand AUPICON, URPS - Podologues IDF

Article 8 : Le huitième collège est composé des personnalités qualifiées. Il comprend un membre :

- Monsieur Emmanuel HIRSCH, Directeur Espace Ethique Régional

Article 9 : Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté. A l'égard des tiers, ces délais courent à compter de la date de publication de la décision au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France.

Article 10 : Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Paris, le 16 novembre 2017
Le Directeur général adjoint
de l'Agence Régionale de Santé
Ile-de-France

Signé

Jean-Pierre ROBELET

Agence régionale de santé

IDF-2017-11-16-006

Arrêté n°17-1454 modifiant la composition de la
commission spécialisée "Prises en charge et
accompagnements médico-sociaux

Arrêté n° 17-1454

Arrêté modifiant la composition de la commission spécialisée « Prises en charge et accompagnements médico-sociaux » au sein de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie de la région Ile-de-France

LE DIRECTEUR DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE D'ILE-DE-FRANCE

- VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU le code de la santé publique et notamment les articles L.1432-4, D.1432-28 à D.1432-53 ;
- VU le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 modifié relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif ;
- VU le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
- VU le décret n° 2010-348 du 31 mars 2010 relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;
- VU le décret n° 2010-938 du 24 août 2010 modifiant des dispositions relatives aux commissions de coordination des politiques publiques de santé, aux conférences de territoire et à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;
- VU le décret n° 2012-1331 du 29 novembre 2012 modifiant certaines dispositions réglementaires prises en application de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU le décret n° 2014-637 du 18 juin 2014 relatif à la désignation des membres des unions régionales des professionnels de santé au sein de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie et des conférences de territoire ;
- VU le décret du 1er juillet 2015 portant nomination du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France ;
- VU le décret n°2015-1879 du 30 décembre 2015 relatif à la CRSA ;
- VU l'arrêté n° 14-697 modifié du 16 juillet 2014 fixant la liste des membres de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie d'Ile-de-France ;
- VU l'arrêté n° 14-876 modifié du 9 septembre 2014 relatif à la composition de la commission spécialisée « Prises en charge et accompagnements médico-sociaux » au sein de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie de la région Ile-de-France

ARRETE

Article 1 : Le 1^{er} collège est composé de représentants des collectivités territoriales, des communes et groupements de communes. Il comprend 5 membres :

- 1) **un représentant du Conseil Régional** : en attente
- 2) **deux représentants des présidents des conseils généraux** :
 - **en tant que titulaire** : Madame Magalie THIBAULT, Vice-Présidente (CD 93)
 - **en tant que premier suppléant** : Monsieur Pierre LAPORTE, Vice-Président (CD 93)
 - **en tant que second suppléant** : Monsieur Frédéric MOLOSSI (CD 93)
 - **en tant que titulaire** : Madame Dominique VERSINI, Adjointe au Maire de Paris, chargée des questions relatives à la solidarité, aux familles, à la petite enfance, à la protection de l'enfance, à la lutte contre les exclusions et aux personnes âgées ;
 - **en tant que suppléante** : Madame Léa FILOCHE, Conseillère de Paris
- 3) **un représentant des groupements de communes** : en attente
- 4) **un représentant des communes** :
 - **en tant que titulaire** : Madame Corinne BEBIN, adjointe au maire de Versailles
 - **en tant que suppléant** : Madame Marie MOREELS, adjointe au maire de Montmorency

Article 2 : Le deuxième collège est composé de représentants des usagers de services de santé ou médico-sociaux. Il comprend 6 membres :

- 1) **deux représentants des associations agréées au titre de l'article L.1114-1** :
 - 1a) - **en tant que titulaire** : Madame Françoise FORET, association des familles de traumatisés crâniens et cérébro-lésés
 - **en tant que première suppléante** : Madame Affoué Diane GOLI, Association des Paralysés de France (93)
 - **en tant que seconde suppléante** : Madame Marie-Louise MEGRELIS, association des familles de traumatisés crâniens et cérébro-lésés
 - 1b) - **en tant que titulaire** : Madame Catherine OLLIVET, administratrice de France-Alzheimer
 - **en tant que premier suppléant** : Monsieur Claude CHAVROT, Association Française des diabétiques 92
 - **en tant que seconde suppléante** : Madame Marie-Christine VIGNAL, France-Alzheimer
- 2) **deux représentants des associations de retraités et personnes âgées** :
 - 2a) - **en tant que titulaire** : Madame Marie-Françoise NOZIERES, Comité départemental des retraités et personnes âgées (78)

- **en tant que suppléant** : Madame Monique ZANATTA, Comité départemental des retraités et personnes âgées (92)
- 2b) - en tant que titulaire** : Madame Christine PATRON, Comité départemental des retraités et personnes âgées (75)
- **en tant que suppléant** : Monsieur Marc LAVAUD, Comité départemental des retraités et personnes âgées (91)
- 3) deux représentants des associations de personnes handicapées :**
- 3a) - en tant que titulaire** : Monsieur Alejandro SAN MARTIN LAMAS, Association des paralysés de France (APF 94)
- **en tant que suppléante** : Madame Yvonne KASPERS-SCHOUMAKER, association Les Papillons Blancs (75)
- 3b) - en tant que titulaire** : Monsieur Gérard COURTOIS, Directeur Général - Association Les Tout-Petits (78)
- **en tant que suppléante** : en attente

Article 3 : Le 3^{ème} collège est composé de représentants des conseils territoriaux de santé . Il comprend 1 membre : en attente de désignation.

Article 4 : Le 4^{ème} collège est composé de partenaires sociaux. Il comprend 4 membres.

1) un représentant des organisations syndicales de salariés :

- **en tant que titulaire** : Madame Florence JOURNE
- **en tant que suppléant** : Monsieur Luc MICHEL

2) un représentant des organisations syndicales d'employeurs :

- **en tant que titulaire** : Monsieur Stéphane LEVEQUE
- **en tant que premier suppléant** : Monsieur Patrick BRIALLART
- **en tant que seconde suppléante** : Madame Colette AUBRY

3) un représentant des organisations syndicales des artisans, des commerçants et des professions libérales :

- **en tant que titulaire** : Monsieur Olivier AYNAUD (UNAPL Ile-de-France-Médecins)
- **en tant que suppléant** : Monsieur Pierre PRUNEL (UNAPL Ile-de-France-Chirurgiens-dentistes)

4) un représentant des organisations syndicales représentatives des exploitants agricoles :

- **en tant que titulaire** : Monsieur Olivier HUE, Président de la Mutualité sociale Agricole d'Ile-de-France
- **en tant que suppléant** : Monsieur Jean-Paul BRIOTTET, Mutualité sociale Agricole d'Ile-de-France

Article 5 : Le 5^{ème} collège est composé d'acteurs de la cohésion et de la protection sociale. Il comprend 2 membres :

1) un représentant au titre de la cohésion sociale :

- **en tant que titulaire** : Madame Catherine BALDACCI, Association des Cités du Secours Catholique (75)
- **en tant que suppléant** : Madame Marjorie CORIDON, Auto support et réduction des risques parmi les usagers et ex usagers de drogue (ASUD 75)

2) un représentant de la Mutualité Française :

- **en tant que titulaire** : Madame Carole HAZE, Responsable Prévention de la Fédération des Mutuelles de France
- **en tant que premier suppléant** : Monsieur Philippe HEDIN, Président de l'Union des Mutuelles co-gérées-social
- **en tant que second suppléant** : Madame Aldino IZZI

Article 6 : Le 7^{ème} collège est composé d'offreurs des services de santé. Il comprend 12 membres :

1) quatre représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes handicapées :

- 1a) - en tant que titulaire** : Madame Amaele PENON, Directrice de l'Union Régionale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux (URIOPSS IDF)
 - **en tant que première suppléante** : **Madame Gabrielle de GUILLEBON, en remplacement de Michèle ESTRAILLIER, Conseillère technique de l'Union Régionale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux (URIOPSS IDF)**
 - **en tant que seconde suppléante** : Madame Brigitte VIGROUX, Société Philanthropique (URIOPSS IDF)
- 1b) - en tant que titulaire** : Monsieur Loïc GILBERT, Directeur Général, ADAPT, Fédération des Etablissements hospitaliers d'aide à la personne (FEHAP IDF)
 - **en tant que premier suppléant** : Monsieur Jean-Pierre DELHAY, Directeur IEM APF Le petit Tremblay (91), Fédération des Etablissements hospitaliers d'aide à la personne (FEHAP IDF)
 - **en tant que seconde suppléante** : Madame Valentine GHESQUIERES (FEHAP IDF)
- 1c) - en tant que titulaire** : Madame Catherine HOURIEZ Association des paralysés de France (APF)
 - **en tant que premier suppléant** : Monsieur Grégory MERLO (APF)
 - **en tant que seconde suppléante** : Madame Elisabeth LESIGNE, Directrice SESS APF Bonneuil (94)
- 1d) - en tant que titulaire** : Madame Danièle DEPAUX- Association les Union Régionale des associations de parents et amis de personnes handicapées mentales (URAPEI)

- **en tant que suppléant** : Monsieur Frédéric DOS, Directeur général, association HEVEA
- 2) quatre représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes âgées :**
- 2a) - en tant que titulaire** : Madame Albane TRIHAN, Chargée de mission (AP HP)
- **en tant que premier suppléant** : Monsieur Pascal CHAMPVERT, Directeur de la Résidence de l'Abbaye de Saint Maur (94), Fédération hospitalière de France (FHF IDF)
 - **en tant que second suppléant** : Monsieur Sébastien HOUADEC, Directeur EHPAD Les Marronniers Levallois Perret
- 2b) - en tant que titulaire** : En attente de désignation (UNA 75).
- **en tant que suppléante** : Madame Hemma ETAZOUTI, Service de soins infirmiers à domicile SSIAD 93, ADESSA A DOMICILE
- 2c) - en tant que titulaire** : Madame Véronique VINCONNEAU, Responsable création et tarification des établissements médico-sociaux- ORPEA 92, Syndicat national des établissements et résidences privées pour personnes âgées (SYNERPA)
- **en tant que premier suppléant** : Madame Bénédicte OZANNE, Syndicat national des établissements et résidences privées pour personnes âgées (SYNERPA)
 - **en tant que seconde suppléante**: Madame Romy LASSERRE (SYNERPA)
- 2d) - en tant que titulaire** : Monsieur Christian BONAL, Président de l'Union Régionale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux Ile-de-France (URIOPSS)
- **en tant que premier suppléant**: Monsieur Henri MASCHES, Directeur Général de l'Association Intervenir pour soutenir l'autonomie en termes d'immobilier et de services (Isatis) (FEHAP)
 - **en tant que second suppléant** : Monsieur Nicolas LE PECHON, Directeur général, Association Monsieur Vincent
- 3) un représentant des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes en difficultés sociales :**
- **en tant que titulaire** : Monsieur Denis JOUTEAU, Délégué Régional, Fédération Addictions
 - **en tant que suppléante** : Madame Sophie LASCOMBE, Fédération Nationale des Associations d'accueil et de réinsertion sociale d'Ile-de-France (FNARS IDF)
- 4) un membre des unions régionales des professionnels de santé :**
- **en tant que titulaire** : Docteur Bruno SILBERMAN, Président URPS IDF - Médecins libéraux
 - **en tant que suppléant** : Docteur Eric TANNEAU, URPS IDF - Médecins libéraux

Article 7 : Deux membres issus de la commission spécialisée pour l'organisation des soins :

- 1a) - en tant que titulaire** : Madame Dominique BOULANGE (FHP IDF)

- **en tant que premier suppléant** : Monsieur Patrick SERRIERE (FHP IDF)

- **en tant que second suppléant** : Madame Béatrice CAUX (FHP IDF)

1b) -en tant que titulaire : Monsieur Christophe CATALA, Directeur Général-Institut Hospitalier franco-britannique (92)

- **en tant que première suppléante** : Madame Hélène ANTONINI-CASTERA, Directrice Institut Robert Merle d'Aubigné (94)

Article 8 : Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté. A l'égard des tiers, ces délais courent à compter de la date de publication de la décision au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'île de France.

Article 9 : Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la région.

Fait à Paris, le 16 novembre 2017

Le Directeur général adjoint
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France

Signé

Jean-Pierre ROBELET

Agence régionale de santé

IDF-2017-11-16-007

Arrêté n°17-1455 modifiant la composition de la
commission spécialisée "Organisation des soins" au sein de
la conférence régionale de la santé et de l'autonomie d'IDF

Arrêté n° 17-1455

Arrêté modifiant la composition de la commission spécialisée « Organisation des Soins » au sein de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie de la région Ile-de-France

LE DIRECTEUR DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE D'ILE-DE-FRANCE

- VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU le code de la santé publique et notamment les articles L.1432-4, D.1432-28 à D.1432-53 ;
- VU le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 modifié relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif ;
- VU le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
- VU le décret du 1^{er} juillet 2015 portant nomination du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France ;
- VU le décret n° 2010-348 du 31 mars 2010 relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;
- VU le décret n° 2010-938 du 24 août 2010 modifiant des dispositions relatives aux commissions de coordination des politiques publiques de santé, aux conférences de territoire et à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;
- VU le décret n° 2012-1331 du 29 novembre 2012 modifiant certaines dispositions réglementaires prises en application de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU le décret n° 2014-637 du 18 juin 2014 relatif à la désignation des membres des unions régionales des professionnels de santé au sein de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie et des conférences de territoire ;
- VU le décret n°2015-1879 du 30 décembre 2015 relatif à la CRSA ;
- VU l'arrêté n°14-697 modifié du 16 juillet 2014 fixant la liste des membres de la conférence régional de la santé et de l'autonomie d'Ile-de-France ;

VU l'arrêté n°14-874 modifié du 5 septembre 2014 relatif à la composition de la commission spécialisée « Organisation des soins » au sein de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie d'Ile-de-France ;

ARRETE

Article 1 : Le 1^{er} collège est composé de représentants des collectivités territoriales, des communes et groupements de communes. Il comprend 4 membres :

1) **un représentant du Conseil Régional** : en attente de désignation

2) **un représentant des Conseils Départementaux** :

Monsieur le Président du Conseil Départemental du Val-de-Marne

ou son représentant titulaire : Madame Jeannick LE LAGADEC

ou son premier représentant suppléant : Madame Brigitte JEANVOINE

ou son second représentant suppléant : Madame Josette SOL

3) **un représentant des groupements de communes** : en attente de désignation

4) **un représentant des communes** :

- **en tant que titulaire** : Madame Maryvonne BOQUET, maire de Dourdan

- **en tant que suppléant** : Monsieur Francis BRUNELLE, adjoint au maire de Sceaux

Article 2 : Le deuxième collège est composé de représentants des usagers de services de santé ou médico-sociaux. Il comprend 4 membres :

1) **deux représentants des associations agréées au titre de l'article L.1114-1 :**

1a) - **en tant que titulaire** : Madame Nathalie ROBERT, France Alzheimer 93

- **en tant que suppléant** : Docteur Michel VEYRIERES, Ligue contre le cancer, comité du Val d'Oise (95)

1b) - **en tant que titulaire** : Monsieur Sidi-Mohammed GHADI, Association des Familles Victimes du Saturnisme (75)

- **en tant que suppléant** : Madame Patricia CORDEAU, Association Française contre les Myopathies Téléthon

2) **un représentant des associations de retraités et personnes âgées** :

- **en tant que titulaire** : Monsieur Gérard PERRIER,

- **en tant que suppléant** : Monsieur Philippe GENEST

3) **un représentant des associations de personnes handicapées** :

- **en tant que titulaire** : Monsieur Stephen DECAM, Association départementale des Amis et parents de personnes handicapées mentales (ADAPEI 92)

- **en tant que suppléant** : Monsieur Jean-Claude MATHA, Union Nationale des Amis et Familles de Malades Psychiques (91)

Article 3 : Le 3^{ème} collège est composé de représentants des conseils territoriaux de santé. Il comprend 1 membre.

- **en tant que titulaire** : en attente de désignation
- **en tant que suppléant** :

Article 4 : Le 4^{ème} collège est composé de partenaires sociaux. Il comprend 6 membres.

1) trois représentants des organisations syndicales de salariés :

- **en tant que titulaire** : Madame Yasmina SELLOU
- **en tant que premier suppléant** : Monsieur Christian GUY-COICHARD
- **en tant que second suppléant** : Monsieur Patrick NEE

- **en tant que titulaire** : Monsieur Joseph ALVAREZ
- **en tant que suppléant** : Madame Patricia LE MEILLOUR

- **en tant que titulaire** : Monsieur Dimitri BOIBESSOT
- **en tant que suppléant** : Monsieur Sylvain BELLAICHE

2) un représentant des organisations syndicales d'employeurs :

- **en tant que titulaire** : Madame Nolwen MARE
- **en tant que premier suppléant** : Monsieur Jacques FOURNIER
- **en tant que second suppléant** : Madame Nathalie ROUANET

3) un représentant des organisations syndicales des artisans, des commerçants et des professions libérales :

- **en tant que titulaire** : Monsieur Olivier AYNAUD (UNAPL Ile-de-France-Médecins)
- **en tant que suppléant** : Monsieur Pierre PRUNEL (UNAPL Ile-de-France-Chirurgiens-dentistes)

4) un représentant des organisations syndicales représentatives des exploitants agricoles :

- **en tant que titulaire** : Monsieur Olivier HUE Président de la mutualité sociale agricole d'Ile-de-France
- **en tant que suppléant** : Monsieur Jean-Paul BRIOTTET Mutualité sociale agricole d'Ile-de-France

Article 5 : Le 5^{ème} collège est composé d'acteurs de la cohésion et de la protection sociale. Il comprend 2 membres :

1) un représentant de la branche Accidents du Travail-Maladies Professionnelles :

- **en tant que titulaire** : Monsieur Pascal PREVOTEAU Président de la caisse régionale d'assurance maladie d'Ile de France (CRAMIF)

- **en tant que premier suppléant** : Monsieur Jean-Claude POIRIER, Directeur du risque professionnel, du handicap et de l'action sanitaire et sociale (CRAMIF)
- **en tant que second suppléant** : Yann KASSEL Direction du risque professionnel, du handicap et de l'action sanitaire et sociale (CRAMIF)

2) un représentant de la Mutualité Française :

- **en tant que titulaire** : Madame Carole HAZE, Responsable Prévention de la Fédération des Mutuelles Françaises
- **en tant que premier suppléant** : Monsieur Philippe HEDIN, Président de l'Union des Mutuelles co-gérées-social
- **en tant que second suppléant** : Monsieur Aldino IZZI

Article 6 : Le 6^{ème} collège est composé d'acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé. Il comprend 2 membres :

1a) au titre des organismes œuvrant dans le champ de la promotion de la santé, la prévention ou l'éducation pour la santé :

- **en tant que titulaire** :
- **en tant que suppléante** : Madame Marie NICAISE Directrice Régionale de l'Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie Ile-de-France (ANPAA)

1b) au titre des organismes œuvrant dans le domaine de l'observation de la santé :

- o **en tant que titulaire** : Docteur Isabelle GREMY, Directrice de l'Observatoire Régional de la Santé d'Ile-de-France
- o **en tant que suppléant** : en attente de désignation

Article 7 : Le 7^{ème} collège est composé d'offreurs des services de santé. Il comprend 25 membres :

1) Cinq représentants des établissements publics de santé, dont trois présidents de commissions médicales d'établissement de centres hospitaliers, de centres hospitaliers universitaires et de centres hospitaliers en psychiatrie :

- 1a) - en tant que titulaire** : Monsieur Philippe SOULIE (FHF IDF)
- **en tant que première suppléante** : Madame Alice JAFFRE
Déléguée Régionale adjointe, Fédération Hospitalière de France (FHF IDF)
- 1b) - en tant que titulaire** : Madame Marie-Anne RUDER (AP-HP)
- **en tant que premier suppléant** : Monsieur Didier LE STUM (AP-HP)
 - **en tant que second suppléant** : Madame Isabelle BILGER (AP-HP)

- **Au titre des présidences de commissions médicales d'établissement de centres hospitaliers et de centres hospitaliers universitaires :**

1c) - en tant que titulaire : Docteur Pierre CHARESTAN

- **en tant que premier suppléant :** Docteur Jean-Paul DABAS
- **en tant que second suppléant :** Docteur Jean-Marc LAURENT

1d) - en tant que titulaire : Professeur Olivier BENVENISTE

- **en tant que suppléant :** Professeur Philippe GRENIER

1e) - en tant que titulaire : Docteur Jean FERRANDI, Etablissement Public de santé Paul GUIRAUD

- **en tant que premier suppléant :** Docteur Agnès GUERIN-PIERRE
- **en tant que second suppléant :** Docteur Laurent VASSAL

2) Deux représentants des établissements privés de santé à but lucratif, dont un président de conférence médicale d'établissement :

2a)-en tant que titulaire : Madame Dominique BOULANGE, Présidente d'Etablissement (FHP)

-**en tant que premier suppléant :** Monsieur Patrick SERRIERE, président de la Fédération Hospitalière Privée(FHP)

- **en tant que second suppléant :** Madame Béatrice CAUX

2b)-en tant que titulaire : Docteur Christian DEVAUX, clinique des Maussins Nollet

-**en tant que premier suppléant :** Docteur Pierre LANOT, Président de CME, hôpital privé d'Antony

-**en tant que second suppléant :** Docteur Marc ZARKA

3) Deux représentants d'établissement privés de santé à but non lucratif, dont un président de CME :

3a) -en tant que titulaire : Monsieur Christophe CATALA, Directeur Général- Institut Hospitalier franco-britannique (92)

-**en tant que première suppléante :** Madame Hélène ANTONINI-CASTERA, Directrice Institut Robert Merle d'Aubigné (94)

- **en tant que seconde suppléante :** Madame Isabelle BURKHARD, Directrice Hôpital privé Les Magnolias

3b) -en tant que titulaire : Docteur Pascal PRIOLLET, chef de service de médecine interne et de médecine vasculaire, groupe hospitalier Saint-Joseph (75)

-**en tant que premier suppléant :** Docteur Philippe VASSEL, Centre de rééducation de PONTAULT-COMBAULT(77)

- **en tant que second suppléant :** Professeur Marc FISCHLER

4) Un représentant des établissements exerçant des activités d'hospitalisation à domicile :

-**en tant que titulaire :** Monsieur Michel CALMON, directeur Général de SANTE SERVICE (FNEHAD)

-**en tant que première suppléante :** Madame Laurence NIVET, Directrice HAD AP-HP

- en tant que seconde suppléante : Madame Isabelle BOUVIER, Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon

5) un représentant des centres de santé, des maisons de santé et des pôles de santé :

-en tant que titulaire : Docteur Fabrice GIRAUX, Fédération Nationale des centres de santé (FNCS)

-en tant que suppléant : Docteur Didier MENARD, Président de la Fédération Nationale des maisons et pôles de santé d'Ile de France

6) un représentant des réseaux de santé :

-en tant que titulaire : Docteur Bernard ELGHOZI,

-en tant que suppléant : Monsieur Pierre VOIZARD

7) un représentant des associations de permanences des soins :

-en tant que titulaire : Docteur Georges SIAVELLIS

-en tant que suppléant : Monsieur Pierre-Yves DEVYS

8) un représentant des services d'aide médicale urgente :

-en tant que titulaire : Madame Agnès RICARD-HIBON, SMUR-Hôpital

-en tant que suppléant : Docteur Gilbert LECLERCQ-SAMU de Seine Saint Denis-Hôpital AVICENNE,

9) un représentant des transports sanitaires :

-en tant que titulaire : Monsieur Jean-Marc FALSON, Fédération Nationale des Artisans Ambulanciers (93 et 95)

-en tant que suppléant : Monsieur Luc de la FORCADE, Président de JUSSIEU SECOURS-VERSAILLES (78)

10) un représentant de la brigade des sapeurs-pompiers de Paris ou des services d'incendie et de secours :

-en tant que titulaire : Médecin-Chef Olivier STIBBE, Brigade des sapeurs-pompiers de Paris (75)

-en tant que suppléant : Monsieur Dominique ECHAROUX, Président du CASDIS 91

11) un représentant des organisations syndicales représentatives des médecins des établissements publics de santé :

-en tant que titulaire : Professeur Patrick HARDY, syndicat national des médecins, chirurgiens spécialistes et biologistes des hôpitaux de Paris (SNAM-HP)

-en tant que premier suppléant : Monsieur Alain JACOB, Inter syndicat national des praticiens hospitaliers (INPH)

- **en tant que second suppléant :** Monsieur Michel GUIZARD

12) quatre représentants des professionnels de santé (URPS) :

1a) - en tant que titulaire : Docteur Bruno SILBERMAN, (URPS Médecins)

- **en tant que premier suppléant :** Docteur Eric TANNEAU, URPS IDF - Médecins libéraux
- **en tant que second suppléant :** Docteur Dominique GIGNAC, URPS IDF - Médecins libéraux

1b) - en tant que titulaire : Docteur Jean-Luc LEYMARIE, URPS IDF - Médecins libéraux

- **en tant que premier suppléant :** Docteur Grégory LENCZNER, URPS IDF - Médecins libéraux
- **en tant que second suppléant :** Docteur François WILTHIEN, URPS IDF - Médecins libéraux

- **1c) – en tant que titulaire :** Madame Frédérique POULAIN-BON, URPS - Pharmaciens IDF

- **en tant que premier suppléant :** Monsieur Jean-Jules MORTEO, URPS - Infirmiers IDF
- **en tant que second suppléant :** Monsieur Christian MAILLARD, URPS - Infirmiers IDF

1d)- en tant que titulaire : Monsieur Yvan TOURJANKY, URPS - Masseurs kinésithérapeutes IDF

- **en tant que premier suppléant :** Docteur Eric DOURIEZ, URPS - Pharmaciens IDF
- **en tant que second suppléant :** Bertrand AUPICON, URPS - Podologues IDF

13) un représentant de l'ordre des médecins :

- **en tant que titulaire :** Docteur Edgard FELLOUS, Conseil Régional de l'Ordre des médecins Ile-de-France
- **en tant que premier suppléant :** Docteur Claude MARTINEAUX, Conseil Régional de l'Ordre des médecins Ile-de-France
- **en tant que second suppléant :** Docteur Xavier MARLAND, Conseil Régional de l'Ordre des médecins Ile-de-France

14) un représentant du syndicat des internes en médecine générale :

- **en tant que titulaire :** Monsieur Jules GREGORY, syndicat des internes des hôpitaux de Paris
- **en tant que suppléant :** Madame Nariyane SROUR, syndicat représentatif parisien des internes en médecine générale

15) deux membres issus de la commission spécialisée pour les prises en charge et accompagnements médico-sociaux :

1a)

- **Union Régionale des syndicats CFDT d'Ile-de-France :**
 - **en tant que titulaire :** Madame Florence JOURNE
 - **en tant que suppléant :** Monsieur Luc MICHEL

1b)

- **en tant que titulaire :** Amaële PENON, Directrice de l'Union Régionale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux (URIOPSS)
- **en tant que première suppléante :** Madame Gabrielle de GUILLEBON, en remplacement de Madame Michèle ESTRAILLIER, Conseillère technique de l'Union Régionale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux (URIOPSS)
- **en tant que seconde suppléante :** Madame Brigitte VIGROUX- Société Philantropique-URIOPSS IDF

Article 8 : Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté. A l'égard des tiers, ces délais courent à compter de la date de publication de la décision au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France.

Article 9 : Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la région.

Fait à Paris, le 16 novembre 2017

Le Directeur général adjoint
de l'Agence régionale de santé
Île-de-France

Signé

Jean-Pierre ROBELET

Agence régionale de santé

IDF-2017-11-15-002

Arrêté portant agrément de la SARL à associé unique
AMBULANCES DE NUIT 75

ARRETE N° DOS-2017-354

**Portant agrément de la SARL à associé unique AMBULANCES DE NUIT 75
(75014 Paris)**

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France

- VU le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6311-1 à L.6311-2, L.6312-1 à L.6312-5, L.6313-1, R.6312-1 à R.6312-23, R.6312-29 à R.6312-43, R.6313-5 à R.6313-7-1 ;
- VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau règlementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU le décret du 1^{er} juillet 2015 portant nomination de monsieur Christophe DEVYS, conseiller d'Etat, Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à compter du 17 août 2015 ;
- VU l'arrêté ministériel du 21 décembre 1987 modifié relatif à la composition du dossier d'agrément des personnes effectuant des transports sanitaires terrestres et au contrôle des véhicules affectés aux transports sanitaires ;
- VU l'arrêté ministériel du 10 février 2009 modifié fixant les conditions exigées pour les véhicules et les installations matérielles affectés aux transports sanitaires terrestres ;
- VU l'arrêté n° DS-2017/76 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France en date du 04 août 2017, portant délégation de signature à monsieur Didier JAFFRE Directeur de l'offre de soins, et à certains de ses collaborateurs ;
- VU le dossier de demande d'agrément présenté par la SARL à associé unique AMBULANCES DE NUIT 75 sise 33 bis, rue Bezout à Paris (75014) dont le président est monsieur Youcef MATALLAH ;

CONSIDERANT la conformité du dossier de demande d'agrément, des installations matérielles, des véhicules et des équipages, aux dispositions du code de la santé publique et des arrêtés ci-dessus visés relatifs à la composition du dossier d'agrément et fixant les conditions exigées pour les véhicules et les installations matérielles affectés aux transports sanitaires terrestres ;

CONSIDERANT la conformité des installations matérielles, aux normes définies par l'arrêté du 10 février 2009 modifié ci-dessus visé ainsi qu'aux normes d'hygiène et de salubrité, constatée le 01 août 2017 par les services de l'ARS Ile-de-France ;

CONSIDERANT la conformité des véhicules de transports sanitaires, aux normes définies par l'arrêté du 10 février 2009 modifié ci-dessus visé, constatée le 02 août 2017 par les services de l'ARS Ile-de-France ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : La SARL à associé unique AMBULANCES DE NUIT 75 sise 33 bis, rue Bezout à Paris (75014) dont le président est monsieur Youcef MATALLAH est agréée sous le n° ARS-IDF-TS/115 à compter de la date du présent arrêté.

Le local de désinfection est situé au 50, rue Custine à Paris (75018), et les aires de stationnement sont situées au 48 bis, rue Custine à Paris (75018).

ARTICLE 2 : La liste des véhicules et des personnels composant les équipages est précisée en annexe au présent arrêté.

ARTICLE 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de monsieur le Directeur général de l'Agence régionale de santé, sise 35 rue de la gare, Le Millénaire 2, 75935 Paris CEDEX 19.

Un recours contentieux peut également être déposé auprès du tribunal administratif compétent.

Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour l'intéressé ou de sa publication pour les tiers.

Ces recours n'ont pas pour effet de suspendre le caractère exécutoire de la présente décision.

ARTICLE 4 : Le Directeur de l'offre de soins est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs des services de l'État.

Bobigny, le **15 NOV. 2017**

P/Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France
La Responsable du Service régional
des transports sanitaires



Séverine TEISSEDRE

Agence régionale de santé

IDF-2017-11-15-003

Arrêté portant agrément de la SARL AMBULANCES
PARAMED IDF

ARRETE N° DOS-2017-353

**Portant agrément de la SARL AMBULANCES PARAMED IDF
(77127 LIEUSAIN)**

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France

- VU le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6311-1 à L.6311-2, L.6312-1 à L.6312-5, L.6313-1, R.6312-1 à R.6312-23, R.6312-29 à R.6312-43, R.6313-5 à R.6313-7-1 ;
- VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU le décret du 1^{er} juillet 2015 portant nomination de monsieur Christophe DEVYS, conseiller d'Etat, Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à compter du 17 août 2015 ;
- VU l'arrêté ministériel du 21 décembre 1987 modifié relatif à la composition du dossier d'agrément des personnes effectuant des transports sanitaires terrestres et au contrôle des véhicules affectés aux transports sanitaires ;
- VU l'arrêté ministériel du 10 février 2009 modifié fixant les conditions exigées pour les véhicules et les installations matérielles affectés aux transports sanitaires terrestres ;
- VU l'arrêté n° DS-2017/76 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France en date du 04 août 2017, portant délégation de signature à monsieur Didier JAFFRE Directeur de l'offre de soins, et à certains de ses collaborateurs ;
- VU le dossier de demande d'agrément présenté par la SARL AMBULANCES PARAMED IDF sise 555 rue Margueritte Perey à LIEUSAIN (77127) dont les gérants sont messieurs Alexandre BOUCHER et Damien CHENE ;

CONSIDERANT la conformité du dossier de demande d'agrément, des installations matérielles, des véhicules et des équipages, aux dispositions du code de la santé publique et des arrêtés ci-dessus visés relatifs à la composition du dossier d'agrément et fixant les conditions exigées pour les véhicules et les installations matérielles affectés aux transports sanitaires terrestres ;

CONSIDERANT la conformité des installations matérielles, aux normes définies par l'arrêté du 10 février 2009 modifié ci-dessus visé ainsi qu'aux normes d'hygiène et de salubrité, constatée le 31 octobre 2017 par les services de l'ARS Ile-de-France ;

CONSIDERANT la conformité des véhicules de transports sanitaires, aux normes définies par l'arrêté du 10 février 2009 modifié ci-dessus visé, constatée le 31 octobre 2017 par les services de l'ARS Ile-de-France ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : La SARL AMBULANCES PARAMED IDF sise 555 rue Margueritte Perey à LIEUSAIN (77127) dont les gérants sont messieurs Alexandre BOUCHER et Damien CHENE est agréée sous le n° ARS-IDF-TS/123 à compter de la date du présent arrêté.

ARTICLE 2 : La liste des véhicules et des personnels composant les équipages est précisée en annexe au présent arrêté.

ARTICLE 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de monsieur le Directeur général de l'Agence régionale de santé, sise 35 rue de la gare, Le Millénaire 2, 75935 Paris CEDEX 19.

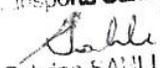
Un recours contentieux peut également être déposé auprès du tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour l'intéressé ou de sa publication pour les tiers.

Ces recours n'ont pas pour effet de suspendre le caractère exécutoire de la présente décision.

ARTICLE 4 : Le Directeur de l'offre de soins est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs des services de l'État.

Fait à Bobigny, le 15 novembre 2017

P/Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France
P/La Responsable du Service régional
des transports sanitaires

Pointe Service Régional
des transports Sanitaires

Sabrina SAILLI